



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'agriculture française dans le marché mondial

H. Nouyrit

Citer ce document / Cite this document :

Nouyrit H. L'agriculture française dans le marché mondial. In: Économie rurale. N°126, 1978. Quoi de neuf dans l'agriculture et le milieu rural français depuis 10 ans ? pp. 53-63;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2574>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_126_1_2574

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Pour l'agriculture française, l'importance et les effets du marché mondial s'apprécient par trois approches complémentaires :

- l'observation des courants d'échange par produit qui met en évidence que le commerce agro-alimentaire français est pour plus de 60 % orienté vers la CEE mais que celle-ci en tant que telle occupe la première place dans le monde comme zone importatrice de produits agricoles et alimentaires, ce qui ne saurait être sans conséquences pour les agricultures des pays membres ;
- l'approche politique qui souligne le transfert au niveau communautaire de l'essentiel des responsabilités et des décisions en ce qui concerne les pratiques, règles et obligations qui régissent les échanges mondiaux ; or une certaine inhibition marque à cet égard la politique communautaire que des options nationales doivent compléter ;
- enfin l'approche des entreprises qui permet de constater que l'essentiel de la force commerciale mise au service de l'agriculture française dans sa confrontation avec le marché mondial repose surtout sur deux types d'entreprises, les filiales de grandes sociétés internationales et les unions de coopératives.

Abstract

French farming on the world market - For French farming the importance and the effects of the world market can be estimated by three complementary approaches :

- the observation of trade flow for each product which shows that more than 60 % , of French farming and of the food industry is directed towards the EEC but that EEC occupies the first place in the world as a farming and food stuffs importing zone, which cannot but affect the farmers in the member countries ;
- the political approach underlining the transfer to Common Market level of most of the responsibilities and decisions concerning the practices, rules and obligations that govern world exchange and in this respect the Common Market policy shows a certain inhibition that national options must complete ;
- finally the approach of firms which shows that most of the commercial activity in the service of French farming in its confrontation with the world market is based on two types of firms, subsidiaries of big international firms and cooperative unions.



L'AGRICULTURE FRANÇAISE DANS LE MARCHÉ MONDIAL

Henri NOUYRIT

Directeur-adjoint de la Confédération Française de la Coopération Agricole

Pour l'agriculture française, l'importance et les effets du marché mondial s'apprécient par trois approches complémentaires :

— l'observation des courants d'échange par produit qui met en évidence que le commerce agro-alimentaire français est pour plus de 60 % orienté vers la CEE mais que celle-ci en tant que telle occupe la première place dans le monde comme zone importatrice de produits agricoles et alimentaires, ce qui ne saurait être sans conséquences pour les agricultures des pays membres ;

— l'approche politique qui souligne le transfert au niveau communautaire de l'essentiel des responsabilités et des décisions en ce qui concerne les pratiques, règles et obligations qui régissent les échanges mondiaux ; or une certaine inhibition marque à cet égard la politique communautaire que des options nationales doivent compléter ;

— enfin l'approche des entreprises qui permet de constater que l'essentiel de la force commerciale mise au service de l'agriculture française dans sa confrontation avec le marché mondial repose surtout sur deux types d'entreprises, les filiales de grandes sociétés internationales et les unions de coopératives.

FRENCH FARMING ON THE WORLD MARKET

For French farming the importance and the effects of the world market can be estimated by three complementary approaches :

— the observation of trade flow for each product which shows that more than 60 % of French farming and of the food industry is directed towards the EEC but that EEC occupies the first place in the world as a farming and food stuffs importing zone, which cannot but affect the farmers in the member countries ;

— the political approach underlining the transfer to Common Market level of most of the responsibilities and decisions concerning the practices, rules and obligations that govern world exchange and in this respect the Common Market policy shows a certain inhibition that national options must complete ;

— finally the approach of firms which shows that most of the commercial activity in the service of French farming in its confrontation with the world market is based on two types of firms, subsidiaries of big international firms and cooperative unions.

L'APPROCHE STATISTIQUE DES ÉCHANGES

ASPECTS GENERAUX

A l'aube de la mise en œuvre de la politique agricole (1963), les exportations françaises représentaient en valeur 6,5 % des exportations agro-alimentaires mondiales, la France occupait la 4^e place des pays exportateurs après les Etats-Unis, les Pays-Bas, et le Canada. En 1972, elle occupait la seconde place et ses exportations représentaient 10,6 % des exportations mondiales. En 1976, elle était revenue à la 3^e place avec 9 %.

Parallèlement, la balance commerciale agro-alimentaire de la France est passée d'une situation déficitaire permanente à un quasi équilibre à partir de 1969 seulement, pour n'atteindre un excédent significatif qu'en 1971 avec + 2,9 milliards de francs ; excédent qui a atteint un sommet en 1974 avec 9,8 mrds F. Malgré les accidents climatiques, l'excédent s'est maintenu avec 3,3 mrds F en 1976. Par contre, le solde déficitaire de 1977 avec — 3,1 mrds F accuse le coup de la sécheresse de l'été 1976, mais aussi de l'extraordi-

naire flambée des cours mondiaux du café et du cacao (1).

La part du marché mondial proprement dite, se saisit par différence avec celle que prend la CEE dans le commerce agro-alimentaire français. Entre 1965 et 1976, la part de la CEE dans nos exportations est passée de 50,7 à 65,0 % (celle du marché mondial n'est donc plus que de 35 %) ; dans nos importations, la part de la CEE est passée de 22,6 % à 43,3 % (celle du marché mondial est encore de 56,7 %).

L'impression d'évolution favorable, et d'ailleurs naturelle, de nos échanges avec nos partenaires doit être tempérée par l'observation de ce que représente réellement la part de nos produits dans leurs importations : en 1974, année brillante pour nos exportations, notre part dans les importations agro-alimentaire de la RFA

(1) La balance agricole comprenant les fibres et bois donne des chiffres dans l'ensemble moins favorables, mais nous considérons ici, sauf exception, les seuls marchés agro-alimentaires.

n'a été que de 11,5 %, de 19,7 % dans celles de l'Italie, de 8,5 % dans celles du Royaume-Uni, de 3,8 % dans celles du Danemark et toutefois de 34 % dans celles de l'Union Belgo-Luxembourgeoise. Dans aucun pays, pour aucun produit, nous n'occupons une place inexpugnable dans la CEE. Nous y sommes concurrencés par nos partenaires : la RFA est le pays de la CEE dont les exportations agricoles ont le plus

augmenté, et ceci bien avant que l'on puisse imputer cette évolution aux montants compensatoires monétaires. Entre 1963 et 1972, les exportations agro-alimentaires de la RFA ont été multipliées par 4,7 (record mondial) contre 3,6 pour la France, venant en 2^e position. Nous sommes aussi fortement concurrencés par les produits du marché mondial. Quelle est la place du marché mondial face à notre agriculture ?

Evolution du commerce extérieur français des produits agricoles et alimentaires avec ses partenaires de la CEE

	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Total	(en millions de F) dont CEE	Part de la CEE	Total	(en millions de F) dont CEE	Part de la CEE
1965	10.675	2.416	22,6	8.386	4.248	50,7
1966	11.544	2.546	22,0	9.053	4.918	54,3
1967	11.207	2.830	25,2	9.274	5.280	56,9
1968	11.319	3.487	30,8	11.018	6.540	59,4
1969	14.040	4.812	34,3	13.969	9.424	67,5
1970	16.388	5.811	35,5	16.018	10.978	68,5
1971	17.346	6.743	38,8	20.343	14.128	69,4
1972	19.496	7.803	40,0	24.523	17.116	69,8
1973	24.292	8.772	36,1	30.640	19.830	64,7
1974	29.052	11.459	39,4	38.867	24.998	64,3
1975	31.151	14.040	45,0	35.431	22.134	62,4
1976	38.190	16.540	43,3	41.533	27.352	65,0
1977	50.560			46.800		

Source : Douanes, chapitres 1 à 24 de la NGP.

— Les échanges agro-alimentaires mondiaux se développent plus vite que la production agricole mondiale : de 1960 à 1975, les premiers ont connu une croissance en indice de 100 à 165, la seconde seulement de 100 à 145 (le commerce agricole mondial est passé de 40 mrds \$ en 1960 à 150 en 1975).

— La Communauté reste le premier importateur mondial de produits agricoles (alimentaires et autres) avec environ 20 % du total (globalement les pays développés absorbent plus de 40 % des importations mondiales totales de ces produits). La balance commerciale de la CEE dans ce secteur connaît un déficit croissant en valeur absolue de — 11,2 mrds d'UC européens en 1968 à — 15,9 en 1975.

Classement des pays principaux importateurs de produits agricoles et alimentaires en 1976

(en milliards de \$)

Allemagne fédérale	13,7
USA	13,4
Japon	11,1

Royaume-Uni	9,2
Italie	7,4
France	7,2
Pays-Bas	6,6
UEBL	4,8

Source : Statistiques nationales citées par le CFCE.

— Les exportations agricoles de la Communauté vers le marché mondial ont cependant connu une croissance plus rapide que ses importations : en 1968, les importations en valeur représentaient 4 fois les exportations, en 1975 seulement 2,8 fois (et ceci malgré l'élargissement).

— Néanmoins, les importations agricoles de la CEE continuent de représenter 30 % de ses importations totales, tandis que ses exportations agricoles ne dépassent guère 10 % de ses exportations totales.

En ce qui concerne les prix des matières premières alimentaires sur le marché mondial, une étude de la FAO montre que de 1956 à 1972, les prix de tous les produits ont connu une dégradation en monnaie

constante à l'exception de la viande et du beurre pour lesquels le marché mondial est tout à fait marginal par rapport à la production.

La baisse a été particulièrement forte pour le thé et l'arachide, mais aussi pour le blé très dépendant du marché mondial. La production de nombreux produits a pu subir, de ce fait, un coup de frein et provoquer ainsi une certaine raréfaction. En tout cas, il est intéressant de noter que leurs prix ont connu, depuis 1968, une croissance nettement plus rapide que les prix des matières premières industrielles ; sur base 100 en 1968 les premiers atteignent 385 en 1976 et les seconds 220. La conséquence s'en trouve dans une réduction très sensible de l'écart entre prix agricoles de la Communauté et prix mondiaux.

En 1970-71, le prix du blé de la CEE est à 189 % au-dessus du prix mondial, il n'est plus qu'à 107 % en 74-75. Pour le maïs, les chiffres sont respectivement 141 et 106 % ; pour le sucre blanc, 203 et 41 % ; pour les graines oléagineuses, 131 et 75 % ; pour le beurre, 481 et 320 %. L'évolution (d'ailleurs assez erratique) est inverse pour la viande bovine : 140 et 168 %. L'exportation de produits communautaires aurait pu se trouver facilitée par la réduction des restitutions. En fait il n'en a rien été, les recettes provenant des prélèvements diminuant concurremment. Inversement, pour compenser les effets négatifs des fluctuations de prix sur le revenu des pays en voie de développement, la CEE s'est engagée dans une politique de garantie de recette et d'accès à son marché pour certains de leurs produits.

Ces remarques générales témoignent de la situation de symbiose dans laquelle se trouvent le marché de la Communauté et le marché mondial et, par conséquent, du fait que l'agriculture française ne peut pas ne pas penser et réaliser son expansion dans les deux marchés simultanément.

ASPECTS SECTORIELS (2)

Les céréales, le sucre, les oléagineux et tourteaux, la viande et les produits laitiers occupent une place prépondérante dans les échanges mondiaux (70 % du total des échanges) ; ces produits en outre intéressent directement l'agriculture française. Nous nous limiterons à eux dans cet examen sectoriel très rapide, en négligeant le café, le thé, le cacao et les fibres qui intéressent plus spécialement les agriculteurs des PVD. Enfin, certaines de nos productions font l'objet de transactions internationales de très faible ampleur (vins et alcools, fruits et légumes). En effet, pour les produits suivants la CEE a absorbé en 1976 plus de 70 % de nos exportations : animaux vivants 95,5 % ; conserves 86 % ; fruits 82 % ; aliments pour animaux 76 % ; viandes 74,5 % ; céréales 73,4 % ; légumes

(2) Certaines des informations présentées ici nous ont été fournies par d'excellentes études publiées par la Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1977 sur Les marchés agricoles et l'alimentation du monde.

72,5. Néanmoins pour quelques produits essentiels le marché mondial demeure pour l'agriculture française un débouché indispensable.

Les céréales

La production mondiale de céréales est passée de 650 millions de t en 1960-61, à 1 444 mio t en 1977-78 (en gros, blé, maïs, riz représentent chacun un quart de la production totale, orge, seigle, millet se partagent le dernier quart).

Pour le blé, les échanges ont représenté 19 % de la production mondiale de 1975-76 et 14,3 % (59 mio t) en 1976-77. Les USA assurent de 25 à 50 % des exportations selon les années, le Canada de 18 à 26 %, l'Australie de 12 à 18 %, la CEE de 7 à 12 % et l'Argentine de 3 à 7 %.

En tonnage, les exportations de la CEE sont passées de 1,2 mio t en 1971 à 4,9 en 1975 et 3,3 en 1976, la part de la France a été respectivement de 1,0, 3,7 et 2,5 mio t. En outre la CEE exporte régulièrement environ 1,8 mio t de farine dont 800.000 t exportées par la France. Toutefois, la CEE reste importatrice de 2 à 4 mio t annuellement, notamment de blés de qualité et de blés durs.

Les échanges mondiaux de blé n'ont progressé que de 18 % en 10 ans ; plus de 50 % se réalisent avec les PVD.

Les céréales secondaires ont vu par contre leurs échanges croître de 75 % pendant la même durée. Ceux-ci représentent en moyenne 75 mio t (soit 8 à 12 % de la production mondiale), les échanges ont lieu essentiellement entre pays développés (plus de 80 %). La part des USA est passée de 49 % à 65 % en 10 ans, suivie par celle de l'Argentine, 8 % aujourd'hui (en diminution). La part de la Communauté a régressé de 11 % à 2 % en 10 ans.

Les échanges de maïs représentent 70 % des échanges totaux. La France écoule toute sa production de maïs dans la Communauté ; mais elle continue toutefois à exporter vers le marché mondial de 1,5 à 2,5 mio t d'orge par an, ce qui lui assure la 2^e place mondiale dans l'exportation de cette céréale. La CEE est le premier exportateur mondial de malt (avec près de 1,2 mio t en 1976 contre 400.000 en 1971) ; la part de la France varie de 36 à 40 %.

D'une manière générale, pour les céréales secondaires, la CEE est la principale zone importatrice (7 à 9 mio t) avant le Japon et l'URSS.

Les brusques variations de cours des céréales sur le marché mondial traduisent la difficulté de l'ajustement offre/demande, en raison d'une part de l'irrégularité des importations de l'URSS (liée aux circonstances climatiques), d'autre part, des variations de l'utilisation des céréales secondaires pour les productions animales, elles-mêmes sujettes à des variations de cours. Enfin en l'absence de stocks régulateurs, la faiblesse des échanges mondiaux par rapport à la production rend difficile l'ajustement offre/demande. Il n'existe de stocks

de sécurité mobilisables en cas de pénurie qu'aux Etats-Unis : actuellement 15.000 t de blé, 13.000 t de maïs, ce qui est très faible.

Le sucre

La production mondiale d'environ 80 millions de tonnes provient à 40 % de la betterave et à 60 % de la canne. Le commerce mondial porte sur environ 20 mio t ; Cuba intervient pour 28 % dans ce total avec 5,7 mio t (+ de 50 % exportés vers l'URSS). L'Australie est le 2^e exportateur avec 1,9 mio t (principalement destinés aux USA, Canada, Japon, Corée, Malaisie). Le Brésil exporte environ 1,7 mio t, suivi par l'Inde (1 mio t) et les Philippines (1 mio t).

La CEE a exporté en 1971 819.571 t et en 1976 1.555.050 t ; la part de la France a été respectivement de : 598.000 t et 984.752 t (principalement vers l'Afrique et l'URSS). Toutefois, la CEE est en même temps importatrice (entre 1,5 et 2,5 mio t).

Les USA et l'URSS sont les deux plus grands importateurs mondiaux, chacun avec environ 3,5 mio t. Ils sont suivis par le Japon avec 2,5 mio t, la CEE, le Canada, l'Europe de l'Est. Enfin, l'Afrique globalement importe autour de 2 mio t, mais la consommation par tête y demeure très faible (environ 10 kg par tête contre plus de 40 dans les pays développés)

La marge de croissance de la demande apparaît donc considérable dans la plupart des PVD tandis que dans ces mêmes pays, la croissance de la production se heurte à des obstacles techniques considérables. Cette situation légitime amplement la volonté de la CEE, et de la France en particulier, de conserver leur place sur le marché d'exportation du sucre.

Les oléagineux et les tourteaux

La production de tourteaux d'oléagineux a dépassé 30 mio t en 1976, la part des USA oscille entre 40 et 48 %. En 1976, la répartition de la production entre les différentes sources de protéines est la suivante (en milliers de tonnes) : soja (20.600) ; coton (3.150) ; arachide (2.470) ; tournesol (1.480) ; colza (1.460) ; lin (490) ; palmiste (490) ; divers (400).

Les productions de tourteaux de soja et de colza ont connu depuis 1965 les plus fortes croissances annuelles : respectivement + 7,2 % et 5,3 %, tandis que la production à base d'arachide diminuait de 0,2 % par an.

Les USA dominent la production marchande de soja avec 55 % (la production chinoise n'est pas connue avec précision), le Brésil occupe la 2^e place avec 18 %.

Quant à la consommation de tourteaux, la CEE y occupe la 1^e place (16 mio t) du total, suivie par les USA avec 14 mio t, l'URSS 7,4 mio t, le Japon 3,7.

Les échanges mondiaux de tourteaux représentent autour de 45 % de la production mondiale marchande (en équivalent protéines). Les tourteaux de soja représentent 80 % des échanges.

En 1975-76, les Etats-Unis ont destiné à la CEE 49 % de leurs exportations de graines de soja et 54 % de leurs exportations de tourteaux. Les chiffres correspondants pour le Brésil sont respectivement 64 et 57 %. Il va sans dire que les cours de ces produits sont fixés à la Bourse de Chicago. Toute tentative faite par l'agriculture française pour développer ses propres sources de protéines végétales suscitera des contre-mesures de l'autre côté de l'Atlantique.

Les produits laitiers

La production mondiale de lait atteint environ 390 mio t en 1976 et celle de la CEE 100 mio t (France 30,4). L'URSS vient en 2^e position avec 85 mio t, suivie par les USA avec 54 mio t.

Les échanges mondiaux portent pour l'essentiel sur le beurre, la poudre de lait et certains fromages ; ils sont très marginaux par rapport à la production : 5 % pour le beurre et le fromage, 11 % pour la poudre de lait écrémé, 25 % pour la poudre de lait entier.

La production mondiale de beurre augmente de 1 % par an en moyenne (mais de 2 % dans la CEE) alors que la consommation régresse généralement. Le plus gros exportateur est la Nouvelle-Zélande qui conserve ses débouchés traditionnels (Grande-Bretagne, Japon, Canada, Pérou). La CEE occupe la deuxième position. Mais tandis que les exportations néo-zélandaises sont régulières, celles de la CEE sont très fluctuantes comme celles de la France :

Exportations de beurre
(en milliers de tonnes)

	CEE	France
1971	131,4	34,4
1972	45,8	9,3
1973	220,2	121,2
1974 (*)	43,4	20,3
1975	23,8	7,2
1976	38,5	12,8

(*) CEE à 9 à partir de 1974.

Toutefois, la CEE est en même temps le premier importateur mondial depuis son élargissement. Les perspectives globales de développement des échanges sont plus que médiocres et l'accumulation des stocks, notamment en RFA ne paraît pas pouvoir trouver sa solution dans la seule exportation.

Contrairement à celle du beurre, la consommation mondiale de fromage a augmenté de 4 % par an entre 1960 et 1970. La CEE est le premier producteur mondial avec 40 % du total (les USA viennent en 2^e position). La CEE est en même temps le plus gros exportateur de fromage, suivie par la Suisse, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande. Les principales exportations concer-

ment le Cheddar, 10.000 à 18.000 t selon les années (la part de la France tourne autour de 40 %), et l'Emmenthal, 4.000 à 8.000 t. La France représente 55 à 60 %. La CEE importe également presque autant que les USA, mais des quantités qui restent marginales par rapport à sa production.

En 15 ans la production mondiale de poudre a doublé pour atteindre environ 5 mio t en 1975 ; la CEE en produit le tiers, suivie par l'URSS, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les USA. Les échanges mondiaux portent sur 450.000 t de lait écrémé et 300.000 t de lait entier. Les plus gros importateurs sont le Japon et les PVD d'Amérique latine, du Sud-Est Asiatique et d'Afrique. Les exportations de la CEE de lait écrémé en poudre oscillent entre 150.000 t et 200.000 t (300.000 t ont été dépassées en 1974) ; la part de la France se situe entre le tiers et le quart, la part allemande augmentant régulièrement. Malgré une demande potentielle élevée dans les PVD (mais la consommation s'y heurte à des obstacles culturels et techniques) l'offre excède largement la demande actuelle et des stocks s'accumulent sans que l'on puisse réellement envisager de les écouter à l'exportation. Une solution pourrait provenir d'une augmentation importante de l'aide alimentaire (mais celle-ci est déjà passée de 25.000 t en 1970 à 150.000 t en 1977).

La viande bovine

Sa production représente 40 % de la production totale de viande, elle a augmenté de 30 % depuis 1960 et atteint plus de 40 mio t. Onze pays assurent 80 % de cette production dont les six principaux sont : USA 11,2 mio t ; CEE 6,6 ; URSS 5,9 ; Argentine 2,5 ; Australie 1,6 ; Canada 1,05.

Le monde industrialisé consomme 70 % du total ; quant aux échanges, ils représentent seulement 6 % de la production (entre 2,5 et 3 mio t). Des flux stables caractérisent ces échanges que dominent l'Australie (800.000 t exportées vers les USA, le Japon, le Canada, l'URSS), la Nouvelle-Zélande (350.000 t vers les USA principalement, la CEE, le Canada, l'Amérique centrale, le Japon), la CEE (300.000 t vers l'URSS, (l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient), l'Argentine (270.000 t vers la CEE, l'URSS, les USA). Ensuite, viennent des exportateurs secondaires : Europe de l'Est, Uruguay. La France, pour sa part, a créé un courant d'exportation vers les pays tiers, de 150.000 à 250.000 t de viande de haute qualité, principalement vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

Les plus grands importateurs sont les USA, l'URSS et la CEE.

ASPECT GEOGRAPHIQUE

Les principaux clients extracommunautaires pour l'agriculture et l'agro-industrie française apparaissent ainsi :

Exportation vers	1975		1976		1977	
	Rg	M.F	Rg	M.F	Rg	M.F
Suisse	1	1.509	1	1.696	2	742
Etats-Unis ..	3	961	2	1.415	1	770
URSS	8	381	3	676	3	—
Egypte	4	692	4	424	7	169
Nigéria	10	268	5	415	6	185
Algérie	2	1.010	6	400	4	285
Espagne	6	517	7	391	6	231
Canada	9	346	8	382	5	272
Total autres pays		13.297		14.181		19.486

Rg : rang. M.F : milliers de francs.

Les principaux fournisseurs de l'agriculture et de l'agro-industrie françaises sont les suivants :

Importations de :	1975		1976		1977	
	Rg	M.F	Rg	M.F	Rg	M.F
Etats-Unis	1	2.852	1	3.553	2	1.449
Côte d'Ivoire ..	3	1.307	2	1.829	1	2.018
Espagne	2	1.511	3	1.739	4	1.179
Brésil	5	916	4	1.313	3	1.231
Maroc	4	1.025	5	1.108	5	805
Sénégal	6	849	6	1.080	6	564
Argentine	8	336	7	594	7	439
Cameroun	7	427	8	559	8	352
Total autres pays		17.181		21.650		17.324

Rg : rang. M.F : milliers de francs.

La dispersion géographique hors CEE de nos exportations est sensiblement plus grande que celle de nos importations. En 1976, nos 8 premiers clients ont absorbé environ 45 % de nos ventes, nos 8 premiers fournisseurs nous ont, par contre, fourni près de 60 % de nos achats.

Les seuls pays que l'on retrouve dans les deux précédents tableaux sont les Etats-Unis et l'Espagne. Le premier étant au total notre plus grand partenaire commercial extracommunautaire et de beaucoup. Le second révélant ainsi que sa prétention à nous rejoindre dans la Communauté n'est pas sans fondement. Nos relations commerciales avec les Etats-Unis doivent en outre nous inviter à attacher une attention toute particulière à l'aspect politique des problèmes que soulèvent les échanges mondiaux de produits agricoles, ainsi qu'au déroulement des actuelles négociations du GATT.

L'APPROCHE POLITIQUE

L'approche communautaire détermine aujourd'hui très largement (quoique non totalement) les rapports entre l'agriculture française et le marché mondial. Quels sont donc les engagements contractés par la CEE dans le cadre du GATT, les choix faits à l'égard de différents partenaires commerciaux, à l'égard des PVD ? Quelle est la marge de manœuvre résiduelle pour la politique commerciale française ? Comment la France peut-elle tirer parti de ce que le marché mondial peut offrir à son agriculture ?

LES OPTIONS DE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE A L'EGARD DES PAYS TIERS

La Communauté et les négociations internationales

La Communauté participe depuis 1959 aux travaux du GATT et elle y a toujours respecté ses obligations contractuelles. Favorable à la libéralisation des échanges sur les marchés mondiaux, elle a cependant toujours défendu l'idée de la spécificité de l'agriculture et de la nécessité de conclure des accords mondiaux par produits, en particulier à l'occasion des négociations « Kennedy » entre 1964 et 1968. Les négociations en cours actuellement ont été ouvertes à Tokyo en septembre 1973. Après quatre années de préparatifs, la phase finale des négociations a enfin commencé en janvier 1978.

Dans la déclaration de Tokyo qui précisait les buts de la négociation, la Communauté a réussi non sans difficulté à faire admettre que la spécificité de l'agriculture nécessitait la création d'un groupe particulier. Alors que de nombreux pays (dont les Etats-Unis) considéraient qu'il fallait lui appliquer les mêmes procédures de libéralisation qu'au secteur industriel.

Un des points essentiels de la négociation concerne effectivement l'agriculture ; les Etats-Unis n'ont pas hésité à déclarer que si l'on ne parvenait pas à des résultats dans le secteur agricole, il n'y aurait pas de résultat du tout. Or, « obtenir des résultats », pour les Etats-Unis cela signifie obtenir la remise en cause des restitutions et des prélèvements de la CEE. Celle-ci a réussi à faire admettre que les mécanismes de la PAC prélèvement-restitution ne sont pas négociables. Les Etats-Unis espèrent cependant obtenir que la CEE accepte de plafonner les restitutions sur certains produits.

Les céréales, les produits laitiers, la viande bovine ont fait l'objet de négociations dans des groupes particuliers, l'objectif étant de conclure des accords mondiaux prévoyant un dispositif général d'information et de consultation, des éléments de prix, des disciplines concertées. Pour les autres produits, les discussions se limitent à une réduction ou suppression des mesures tarifaires et non-tarifaires.

Par ailleurs, des listes de demandes ont été déposées par les parties contractantes à partir du 1^{er} novembre 1977 et des listes d'offres à partir du 15 janvier 1978. A cet égard, les réductions tarifaires que la Communauté souhaiterait obtenir des pays développés Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande seraient de l'ordre de 25 à 50 %. La Communauté a reçu des demandes agricoles de 31 pays, 4 pays socialistes, 9 pays développés et 18 pays en voie de développement qui, pour la plupart, sont difficilement recevables quand elles concernent la protection du marché par les prélèvements.

Cependant, l'offre de la Communauté, à l'exclusion des céréales, du lait et de la viande, prévoit des réductions tarifaires et de nouvelles consolidations des droits pour une centaine de produits. L'ensemble de ces offres couvre environ 1 milliard d'UC d'importations. Si l'on y ajoute les propositions faites dans le cadre d'accords mondiaux sur les céréales, les produits laitiers et la viande, l'offre globale de la Communauté représenterait environ 5 milliards d'UC sur la base des importations de 1976.

Dans la mesure où les Etats-Unis en particulier ne renoncent pas à leurs attaques contre les mécanismes de la PAC, l'issue des négociations est très incertaine.

Envers les accords mondiaux sur le sucre et les céréales, le changement d'attitude de l'administration américaine s'est traduit par une position moins hostile aux accords mondiaux par produit que préconise la Communauté.

L'accord international sur le sucre, conclu en octobre 1977, prend la suite de l'accord qui avait fonctionné de 1969 à 1973 sans la participation des Etats-Unis, ni de la CEE. Malheureusement, la CEE n'a toujours pas pu s'y associer, n'étant pas parvenue à faire prévaloir totalement sa position. En effet l'accord dont l'objectif est de stabiliser les prix à l'intérieur d'une fourchette de prix, repose sur un système de stockage et de quota d'exportation. Selon la CEE, l'accord ne tient pas suffisamment compte des pays importateurs en cas de pénurie ; elle refuse d'accepter le système de contingentement des exportations ; elle demandait le droit de réexporter en totalité les quantités importées dans le cadre de la Convention de Lomé, ce qui lui a été refusé.

Pour le blé et autres céréales, un nouvel accord est en cours de négociation pour remplacer l'accord signé en 1971 qui expire en 1978. Deux thèses sont actuellement en présence : celle des Etats-Unis et celle de la Communauté. La Communauté s'oppose au projet américain qui, s'il contient le principe d'un mécanisme de stockage et de destockage pour maintenir le prix du blé dans certaines limites, propose également des mesures complémentaires qui peuvent aller des actions sur les stocks de réserve jusqu'au gel des terres. La Communauté défend la notion des prix fixés minima

et maxima, assortis de droits et d'obligations pour les membres de l'accord, aux limites de la fourchette acceptée. La CEE craint surtout que les mesures préconisées par les Etats-Unis pour agir sur les échanges ne se traduisent par une remise en cause de son système de prélèvement à l'importation et de restitutions à l'exportation.

De plus, après avoir donné leur accord, les Etats-Unis semblent vouloir se contenter d'un accord sur le blé et non sur les autres céréales. L'issue de ces négociations sur les accords de produits peut avoir une influence sur l'ensemble des négociations du GATT.

Il faudrait être optimiste pour conclure qu'en dix ans, les thèses de la CEE et de ses principaux protagonistes dans le cadre du GATT se sont rapprochées. Au contraire, la vieille guerre commerciale commencée avec le poulet en 1963 se poursuit sporadiquement entre les Etats-Unis et la CEE ; celle-ci se voit bloquer ses exportations de cognac, de caséine, de jambons en boîtes, réduire ses exportations de fromages sous les prétextes les plus fallacieux. Il serait audacieux de prétendre que les actuelles négociations au GATT vont permettre de signer la paix.

La Communauté et la politique de développement

La Communauté a développé une politique de relations commerciales spécifique avec un certain nombre de pays. Ce sont à la fois les PVD et les Pays du Bassin méditerranéen. Cette politique de relations extérieures comporte systématiquement à côté des dispositions d'ordre commercial, technique, financier, des dispositions particulières au commerce des produits agricoles.

Depuis 1971, la Communauté a développé un système de préférences généralisées qui concerne non seulement les produits manufacturés et semi-manufacturés, mais également des produits agricoles frais et transformés.

Chaque année, le Conseil des Ministres adopte le schéma des préférences qui s'enrichit de nouvelles réductions tarifaires. Il s'agit d'une politique de libéralisation progressive des échanges en faveur de tous les pays en voie de développement. Pour 1978, une dizaine de nouveaux produits ont été introduits, ce qui porte ainsi les possibilités d'importations préférentielles à 1,3 mrd d'UC pour plus de 300 produits agricoles bruts et transformés.

Toutefois, l'initiative la plus novatrice et la plus importante sur le plan commercial et politique est le remplacement de la Convention de Yaoundé, signée en 1960 avec les EAMA, par la Convention de Lomé signée le 28 février 1975 avec 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les ACP).

La Convention de Lomé constitue une approche originale qui amplifie l'action déjà entreprise en faveur des EAMA. La Communauté s'est engagée à garantir les recettes d'exportations de 12 produits ou groupes de produits, la plupart agricoles. De cette manière, ces exportations échappent partiellement aux aléas des

fluctuations du marché mondial. Ceci constitue une innovation d'une importance politique majeure dans les rapports avec les PVD. Ainsi, en 1977, ce système dit « stabex » a permis des transferts d'un montant de 36 M.UC en faveur de 12 pays. Par ailleurs, dans le cadre du protocole sur le sucre, la Communauté s'est également engagée à acheter auprès des Etats ACP 1,3 million de tonnes de sucre à un prix garanti fixé annuellement. Cela signifie qu'elle paie aux producteurs de ces PVD le même prix qu'à ses propres producteurs de sucre. Cette mesure concerne également l'Inde.

En outre, la Communauté, partie prenante aux différentes instances où se traitent les problèmes de l'alimentation mondiale, a poursuivi une politique d'aide alimentaire. Au titre de cette aide, elle accorde aux organisations d'entraide ou directement à de nombreux PVD des fournitures en nature (blé, produits laitiers, sucre...).

Afin de répondre à l'accroissement des besoins alimentaires, la Communauté a proposé un programme d'aide triennal dont le volume serait compris entre 1,7 et 2,5 mio t de céréales, 80.000 et 120.000 tonnes pour le lait en poudre, 45.000 à 65.000 tonnes pour le butter oil, 10.000 et 40.000 tonnes pour le sucre.

La politique en faveur des pays du Bassin méditerranéen

La Communauté a conclu des accords bilatéraux avec de nombreux pays tiers, mais elle a développé une politique spécifique en faveur des pays du Bassin méditerranéen. Ces accords se sont insérés dans une stratégie globale vis-à-vis de cette région. L'instauration du libre échange entre la CEE et ces pays ne concerne pas seulement le secteur industriel, mais globalement près de 80 % des échanges agricoles, qu'il s'agisse de la Grèce, d'Israël, des pays du Maghreb et du Machreck. Ces négociations ont donné lieu à des difficultés, compte tenu des conséquences que peuvent avoir les importations de produits agricoles et notamment de vin, de fruits et légumes et d'huile d'olive pour les producteurs des régions méditerranéennes de la Communauté. Si les importations agricoles en provenance de ces pays ne représentent qu'une part très faible des importations agricoles totales de la CEE, elles représentent pour certains de ces pays (Tunisie et Maroc notamment) respectivement 35 et 60 % de leurs exportations vers la CEE. Les concessions tarifaires faites par la Communauté varient généralement de 20 à 100 % et couvrent environ 80 à 90 % des exportations agricoles. Pour le Maghreb, le contenu des accords est en retrait par rapport au régime privilégié d'accès au marché français dont il bénéficiait auparavant.

La politique d'accords commerciaux conclus par la Communauté n'est pas sans effet sur la politique agricole commune, et les conséquences de ces accords concernent le plus souvent les produits tels que les fruits et légumes frais et transformés. Les régions

méridionales de la France et de l'Italie sont donc particulièrement concernées d'autant qu'elles souffrent déjà d'une situation économique et sociale défavorisée par rapport au Nord de la Communauté. C'est pourquoi la Commission a présenté des propositions de mesures destinées à la fois à améliorer le fonctionnement des marchés et à encourager l'aménagement socio-structurel de ces régions avant toute négociation sur les conditions d'un nouvel élargissement vers le Sud.

LES LACUNES DE LA POLITIQUE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE

Les accords et conventions qui viennent d'être rapidement décrits, ont pour l'essentiel visé à protéger l'agriculture européenne tout en permettant l'accès au marché communautaire dans des conditions très libérales (sauf exception ; la viande bovine en est une), de produits agricoles et alimentaires soit complémentaires, soit directement concurrents des produits de la Communauté. Le niveau de protection choisi pour l'agriculture communautaire (renforcé dans le cas de la RFA par les mécanismes compensateurs monétaires) a entraîné une expansion de la production agricole en général qui, depuis plusieurs années, impose à la Communauté de procéder à des exportations de dégagement (blé, sucre, beurre, poudre de lait) à côté d'exportations plus traditionnelles notamment de produits transformés ou de produits de marque. Or, si avec les restitutions l'on possède un instrument technique permettant d'assurer ces exportations, il ne semble pas qu'une idée directrice, qu'une stratégie commerciale, qu'une volonté d'être présent en permanence sur le marché mondial ait animé les responsables de la gestion des marchés. En fait, politiquement, les exportations agro-alimentaires n'ont jamais eu bonne réputation dans l'opinion publique non-agricole, notamment en RFA où le poids des restitutions dans les dépenses du FEOGA ont toujours suscité des récriminations. L'élargissement n'a rien arrangé en raison d'une part des concessions faites aux fournisseurs traditionnels de la Grande-Bretagne, d'autre part en raison du poids politique accru des opposants à la PAC au Parlement Européen, au Comité Economique et Social et bien entendu au Conseil. Néanmoins, la nécessité du recours à l'exportation vers les pays tiers est évident. Mais l'espèce d'inhibition qui frappe, en face de cette nécessité, les gestionnaires de la politique agricole commune n'a pas permis (sauf exception) de tirer le meilleur parti des opportunités du marché mondial.

De plus, le caractère intermittent et velléitaire de l'octroi des restitutions pour certains produits (beurre, poudre de lait) ou la mise en adjudication des restitutions pour le sucre et les céréales, pratiques justifiées par le souci d'économiser les deniers de la CEE, ont plutôt eu l'effet inverse (3) en plaçant en outre

les entreprises exportatrices communautaires dans des situations difficiles.

Les professionnels français se sont émus des carences de la politique communautaire à cet égard. Sous leur impulsion le COGECA (4) a pris, en 1975, une position très déterminée en faveur de la définition d'objectifs de politique commerciale et en faveur de nouvelles procédures plus cohérentes pour la gestion des marchés. Le Comité Economique et Social de la Communauté a émis un avis dans le même sens en décembre 1976, à l'occasion d'un rapport sur « la PAC dans le contexte international » (5).

Enfin également sous l'impulsion des organisations professionnelles agricoles, le Conseil Supérieur des Exportations a récemment chargé un groupe de travail animé par M. B. Auberger, Directeur au Ministère de l'Agriculture, de procéder à une étude sur ce que pourrait être et devrait être la politique d'exportations agro-alimentaires de la CEE en considération des capacités exportatrices de l'agriculture française.

QUELLE POLITIQUE POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE VIS-A-VIS DU MARCHE MONDIAL ?

Elle doit nécessairement se développer sur deux plans, avoir deux objectifs.

1 — Influencer la politique communautaire

A l'occasion des négociations du GATT il convient que la CEE maintienne très fermement ses positions traditionnelles sur la protection de son marché par les prélèvements, sur la justification des restitutions, sur la nécessité de prévoir des fourchettes de prix dans les accords mondiaux de produits. Une vigilance particulière doit s'exercer au sujet des offres et demandes de concession tarifaires. En ce qui concerne la politique d'exportation de la CEE, et sans préjuger des conclusions auxquelles pourrait arriver le groupe de travail mentionné précédemment, les études menées notamment à la CFCA nous amèneraient à recommander pour la politique communautaire les orientations suivantes : pour les produits fongibles dont la CEE est un exportateur régulier (blé, orge, sucre, beurre, poudre de lait), la *création de stocks régulateurs* destinés à permettre une certaine régularisation, d'une campagne sur l'autre, des volumes vendus sur le marché mondial (il s'agit pour la CEE d'écouler le maxi-

(3) Un rapport établi par J.C. PIEL pour le groupement des coopératives de Céréales de la CEE montre qu'aux cotations les plus basses sur le marché mondial correspondent les plus gros volumes de prises de certificats d'exportation par adjudication, ce qui ne laisse pas d'être troublant.

(4) COGECA, Comité Général des Coopératives Agricoles des Pays de la CEE.

(5) CES, La PAC dans le contexte international, Rapporteur M. BERNS, Expert-rédacteur H. NOUYRIT.

mum de sa production exportable vers des destinations régulières, en échelonnant les opérations) ; *un budget prévisionnel* pour le financement de ces exportations pourrait être établi ; l'ensemble de ces mesures aboutissant à une sorte de contractualisation souple d'une partie significative des exportations communautaires, notamment à destination de l'Afrique, du Proche et Moyen-Orient. Un certain nombre d'instruments complémentaires de gestion devaient être mis en place au niveau communautaire : cellules de politique commerciale et de gestion des stocks régulateurs au sein des Comités Consultatifs par produit ; possibilité de regroupement des exportateurs pour certains marchés ; politique d'assistance financière à certains PVD. Pour certains produits, la Communauté devait faciliter ses exportations par une politique de création d'installations de réception, de stockage et de conservation (silos, usines de reconstitution de lait, frigos) notamment sur le pourtour sud et est de la Méditerranée et en Afrique. Il conviendrait de plus de programmer parallèlement l'aide alimentaire. Afin de réaliser des économies au niveau du stockage notamment, certaines entreprises pourraient travailler contractuellement directement en vue de l'aide alimentaire et à cet égard, il conviendrait éventuellement de produire des produits adaptés aux besoins des PVD (produits laitiers) plutôt que d'écouler simplement nos surplus.

Enfin, le développement progressif d'une véritable politique commerciale agro-alimentaire de la CEE passe aussi par la promotion en commun des produits communautaires : campagne publicitaire pour les produits de la CEE, sur les grands marchés, notamment celui des Etats-Unis, et certains marchés d'Amérique latine

(de telles actions promotionnelles seraient financées partiellement avec des fonds provenant de la taxe de co-responsabilité sur le lait, ou de ressources créées sur une base volontaire).

2 — Amplifier les efforts nationaux d'assistance à l'exportation

Les conférences annuelles de 1976 et 1977 ont consacré d'importants rapports à ce sujet et un grand nombre de groupes de travail se sont penchés sur tous les aspects possibles de cette politique. Pour les débouchés extra-communautaires, les efforts portent sur : l'augmentation du nombre des attachés agricoles et agents du CFCE en poste hors de la CEE ; l'augmentation des moyens de prospection et de promotion du CFCE et de la SOPEXA ; l'augmentation des moyens du CFCE pour la formation des responsables d'entreprises exportatrices ; la création du Conseil Supérieur des Exportations agro-alimentaires ; l'appui accru à l'implantation commerciale à l'étranger ; crédits pour le financement du vieillissement des vins et alcools destinés à l'exportation ; étude sur l'appui des sociétés de commerce international pour l'approche de marchés difficiles, etc. Cependant une politique de restriction budgétaire, et de taux d'intérêt élevé en ce qui concerne les crédits à l'exportation (et les financements en général), ont fort peu contribué à transformer les bonnes intentions en réalité. Il reste donc beaucoup à faire.

En dernière analyse, c'est évidemment aussi et peut-être surtout sur les entreprises, la compétence et le dynamisme de leurs dirigeants que reposent les chances de l'agriculture française.

L'APPROCHE DES ENTREPRISES

Dans une étude récente publiée par l'Institut Agronomique Méditerranéen (6), J.-L. Rastoin trace le « portrait robot » de la multinationale agro-alimentaire moyenne (en 1976) : C.A.ht : 6 milliards de F ; bénéfices nets : 280 millions de F ; salariés : 30.000.

Il ajoute que ces caractéristiques sont en gros 10 fois supérieures à la moyenne des 100 premières entreprises françaises agro-alimentaires. Comme le mouvement de concentration se poursuit et qu'en 1985, les 100 leaders mondiaux (Comecon exclu) contrôleront directement ou indirectement 50 % de l'industrie agro-alimentaire mondiale, quelle place occuperont les entreprises françaises dans ce palmarès ? Sur quelles forces commerciales et industrielles pourra s'appuyer l'expansion de l'agriculture française ? En 1976, sur les 100 firmes leaders, 51 ont leur siège social aux Etats-Unis, 22 sont britanniques, 10 japonaises (contre 7 en 1972), 7 françaises, 5 canadiennes, 2 suisses, 2 hollandaises, 1 Sud-africaine, 1 australienne, enfin une firme bi-nationale anglo-hollandaise.

Bien que la grande dimension ne constitue pas toujours un brevet d'efficacité (remarque inspirée par le

complexe de David !), J.-L. Rastoin attire notre attention sur le fait que les performances de ces géants sont excellentes (taux de rentabilité des capitaux propres : 14 % en 1976), alors que nous savons combien nos entreprises moyennes ont souffert de la conjoncture depuis 1973. En outre, la solidité que donne à ces firmes géantes la diversification de leurs activités (7) est bien connue.

En face de cela, la situation des entreprises françaises du commerce agro-alimentaire et des IAA, peut être décrite ici en quelques phrases. Tout au plus pouvons-nous fournir quelques éléments grossièrement indicatifs. Sur 4.946 entreprises des IAA employant plus de 10 salariés recensées en 1976, environ 150 parmi les plus importantes sont contrôlées ou directement gérées par des groupes étrangers, 1.031 sont des coopératives

(6) Les 100 premiers groupes agro-industriels mondiaux, Publication IAM, Montpellier, 1977. Voir aussi *Economie Rurale*, n° 123.

(7) Voir notamment G. GARREAU, *L'agro-business*, Paris, Calmann et Levy, 1977.

agricoles. Seulement 57 de ces entreprises emploient plus de 1.000 salariés (7 sont des coopératives). Sur un chiffre d'affaires total de 154 mrds de F, les secteurs les plus exportateurs représentent : industrie laitière (19 %), conserves (13 %), viande (16 %), meunerie (et connexe) (8 %), boissons et alcools (6 %). On peut considérer que 200 entreprises réalisent 70 % du CA de l'ensemble et que parmi elles, se trouvent les principaux exportateurs vers le marché mondial.

Par ailleurs, les coopératives agricoles dont les deux tiers ne sont pas classées dans les IAA font l'objet d'un recensement particulier. Au nombre de 4.300 en 1976, elles réalisent un chiffre d'affaires de 95 milliards, mais 350 d'entre elles en réalisent 65 % et une trentaine d'entreprises en réalisent le tiers. Dans ce groupe de tête se recrutent les exportateurs réguliers vers le marché mondial.

Le classement réalisé par le MOCI des leaders français de l'exportation agro-alimentaire en 1976 range, suivant les activités, les coopératives aux places d'honneur :

Animaux et viande	1 ^{er}	Société Centrale SOCOPA
Produits laitiers	1 ^{er}	Fromençais (ULN)
Céréales	4 ^e	UNCAC
Fruits et légumes	1 ^{er}	GIE du Bassin de la Garonne (coop. SICA et sociétés de négoce)
Semences	1 ^{er}	Limagrain
Sucre	1 ^{er}	Sucre-Union (50 % coop.)
Conсерves	4 ^e	GIE Euroconserves

D'une manière générale, avec le poids croissant des multinationales dans l'agro-alimentaire mondial et français en particulier, l'arrivée des coopératives parmi les premières places du palmarès français caractérise l'évolution des entreprises depuis 10 ans. Dans un classement, publié en décembre 76 par le Nouvel Economiste, des 5.000 plus grandes entreprises françaises, on trouve dans le secteur des IAA deux groupes coopératifs parmi les 4 premières entreprises, huit dans les 30 premières et 40 dans les 100 premières. Dans le même classement, et pour le secteur import-export, on ne trouve qu'un groupe coopératif dans les 10 premières entreprises, lesquelles pour la moitié sont des multinationales. Si l'on admet que l'importance du CA conditionne en partie la capacité de se placer favorablement à l'exportation, disons franchement que très peu d'entreprises agro-alimentaires françaises (commerciales et industrielles) peuvent prétendre offrir un appui significatif à l'agriculture française sur le marché mondial. Le nombre des entreprises du secteur dépassant 100 millions de CA en 76 ne dépasse pas les 180, une cinquantaine dépassent les 500 millions, une trentaine franchissent la barre du milliard, une quinzaine celle des 2 milliards, 6 entreprises se hissent au-dessus des 4 milliards et 2 enfin dépassent les 10 milliards de francs.

En outre, si l'on admet qu'un chiffre d'affaires à l'exportation de 200 millions est un seuil minimum pour pouvoir développer une véritable stratégie exportatrice vers le marché mondial (en tout cas pour les grands produits agricoles ; les produits sous marque pouvant obéir à d'autres lois), une vingtaine d'entreprises seulement ont dépassé ce seuil en 1976 dans les secteurs suivants : céréales 5 entreprises, vins et spiritueux 5, produits laitiers 4, farines et dérivés de céréales 2, viandes 1, conserves de fruits et légumes 1, sucre 2. Ceci posé, une partie de l'exportation agricole se fait aussi sous marque (notamment vers les USA) ; des entreprises moins importantes peuvent avoir leur chance, le nombre de celles qui dépassent un CA à l'exportation de 10 millions est passé de 90 en 1969 à 265 en 75. Mais nos informations ne nous permettent pas de dire que toutes ces entreprises vendent des produits de marque ; d'ailleurs la majeure partie de leur activité exportatrice est vraisemblablement tournée vers le marché commun.

Dans l'évolution récente des structures d'entreprises et de la répartition des forces, tout montre que l'approche du marché mondial des produits agricoles et alimentaires impose la grande dimension et surtout la capacité de réaliser des arbitrages commerciaux et monétaires et d'offrir des compensations aux acheteurs, ce qui constitue le domaine d'élection des multinationales. Celles-ci représentent sans doute un bon tiers de la vingtaine de sociétés (et groupement de sociétés notamment coopératives) qui aujourd'hui, réalisent 50 % des exportations françaises vers le marché mondial. Ici réside déjà l'essentiel de la force d'expansion de l'agro-alimentaire français sur le marché mondial.

Les années prochaines vont renforcer la position déterminante de ces entreprises. Dans les deux secteurs clefs des céréales et des produits laitiers, qu'on le veuille ou non, une partie de « bras de fer » se joue entre les filiales des multinationales et les coopératives. Les premières ont déjà réussi à ravir les premières places aux unions de coopératives dans l'exportation des céréales françaises (8), les secondes ont réussi dans le secteur des produits laitiers à occuper solidement des places prépondérantes. Mais rien n'est jamais acquis : si les coopératives de céréales ne serrent pas les rangs autour de leurs unions, elles seront bientôt éliminées du marché mondial, et les coopératives laitières doivent compléter leurs dispositifs de regroupement notamment dans le secteur fromager. Par ailleurs, face au réseau multinational de leurs concurrents, les coopératives recherchent aussi des collaborations internationales avec leurs homologues d'autres pays (9) de la CEE bien sûr, mais aussi des USA, du Canada et d'ailleurs).

(8) La procédure d'adjudication des restitutions choisie par Bruxelles depuis 4 ans n'y est pas pour rien.

(9) Des organisations internationales telles que la Confédération Européenne de l'agriculture, la Fédération Internationale des Producteurs agricoles et l'Alliance coopérative Internationale, leur offrent des occasions de rencontre et de collaboration très précieuses.

Les banques d'affaires et nationalisées, ainsi que la Caisse Nationale de Crédit Agricole sont évidemment impliquées dans cette évolution qui laisse peu d'espoir à la PME familiale type du secteur agro-alimentaire de jouer une carte toute seule, bien que dans quelques branches (vins et alcools, conserves, viandes, sucre) les multinationales soient moins dominantes et (sauf dans la viande) les coopératives moins puissantes.

Dans plusieurs branches en tout cas, la maîtrise de courant d'exportation régulier vers le marché mondial peut aussi passer par des associations ponctuelles ou

permanentes entre coopératives (déjà regroupées) et sociétés non-coopératives qui peuvent parfois n'être pas agro-alimentaires (quand il s'agit d'associer des produits agricoles français à de l'ingénierie ou du génie civil).

Bien que la moitié environ des exportations françaises vers le marché mondial soient le fait d'assez nombreuses entreprises moyennes, c'est cependant la vingtaine de « locomotives » qui, en fonction des intérêts auxquels elles obéissent, assureront ou non l'expansion de l'agriculture française sur le marché mondial.